S0005.13.00rev00 du 17/01/2013

DESCRIPTION DE LA MACHINE AGRICOLE REMORQUÉE KUHN
Type : GF10802TGII

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : KUHN S.A. 4, impasse des Fabriques – 67706 SAVERNE
0.3. Marque : KUHN
0.4. Désignation commerciale : GF 10802 TGII
0.5. Catégorie internationale : Sa1
0.6. Genre : MIAR
Vitesse maximale de circulation : 25 km/h
0.7. Type - variante - version : GF10802TGII
0.7.1. Décodage des TVV : GF : Girofaneur 108 : largeur de travail approximative 10,80 m.
02 : série 1002 T : machine traînée GII : attelage 3 points

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 demi-essieux cylindriques de diamètre 50mm, 2 roues en monte simple
1.2. Dimension des pneumatiques : 26x12.00–12 8 PR ou de dimensions permettant de respecter la largeur maxi du véhicule (3,00 m) et une charge minimale de 800 kg à 25 km/h.
1.3. Constitution du châssis :

- Le châssis est constitué de deux tubes rectangulaires mécano soudés de 140 mm x 80 mm x 4 mm, reliés par des traverses et des tubes soudés.
- Un train de roue supportant les roues de transport est en liaison pivot avec le châssis. Elle est constituée d'un tube carré de 80 mmx5 mm, de 2 jambes et de renforts en tube carré de 60mmx5mm

1.3.1. Dispositif d'attelage aux trois points du relevage des tracteurs, dit « attelage 3 points », conforme aux prescriptions dimensionnelles de la norme NF ISO 730-1.
Ce dispositif doit permettre de garder la bonne répartition des charges au travail et permet d'éviter les mouvements verticaux lors des phases pliage-dépliage de la machine.
Le véhicule est équipé d'un attelage secondaire par chaîne.
Le véhicule ne peut être attelé qu'à un tracteur équipé d'un système de verrouillage du relevage.

2. MASSES ET DIMENSIONS

2.1. Masse en charge maxi admissible dans l'Etat (PTAC) : 2000 kg
2.4. Masse en charge techniquement admissible : 2000 kg
2.5. Charges maximales admissibles :
2.5.1 Sur l'essieu : 1550 kg
2.5.4. Sur le dispositif d'attelage : 450 kg
2.7. Voie arrière : 2,046 m
2.8. Empattement : 2,776 m
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.
2.9.0. Total : 1880 kg
2.9.1. Sur l'essieu : 1480 kg
2.9.2. Sur le dispositif d'attelage : 400 kg
2.10. Porte à faux avant : 2,776 m
2.11. Porte à faux arrière : 1,648 m
2.12. Longueur hors tout : 4,424 m
2.13. Largeur hors tout : 3,004 m

« **Circulation des MIAR dont la largeur hors tout est supérieure à 2.55m et inférieure ou égale à 4.50m :**
L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R.435-1 du code de la route. »

3. MOTEUR : Sans objet.

4. TRANSMISSION : Sans objet.

5. SUSPENSION : Sans objet.

6. DIRECTION : Sans objet.

7. FREINAGE : Sans objet.

8. CARROSSERIE :

8.1. Carrosserie : NON SPEC. Faneuse équipée de 10 toupies repliées en configuration routière.
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : roue de secours (10 kg), roue d'appui (75 kg), carter Duplex (20 kg).

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3. Feux de position
9.3.1 Avant : 2 blancs indépendants
9.4. Feux de position arrière : 2 rouges
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.2. : Arrière : 2 oranges groupés avec les feux 9.4
9.6. Feux stop : 2 feux rouges combinés avec les feux 9.4
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 feu blanc indépendant
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 : Avant : 2 de couleur blanche indépendants
9.8.2.: Arrière : 4 triangles rouges indépendants
9.8.3. : Latéraux : 3 de couleur jaune / orange de chaque côté
9.15. Dispositifs rétro-réflechissants complémentaires :